

Zeitschrift: Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer
Herausgeber: Auslandschweizer-Organisation
Band: 12 (1973-1974)
Heft: 53

Rubrik: Affaires fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

affaires fédérales

Budgets pour 1974

CONFEDERATION, CANTONS ET COMMUNES : 2 MILLIARDS DE DEFICIT

Berne (ATS). — Le déficit total de la Confédération, des cantons et des communes s'élèvera en 1974 à quelque 2 milliards, annonce « La Vie économique ». L'excédent de dépenses budgété pour 1974 est ainsi d'environ 300 millions ou de 12 % inférieur au déficit prévu pour 1973. Les renseignements à ce sujet ont été recueillis par l'administration fédérale des finances. L'amélioration enregistrée par rapport à 1973 est due au fait que les excédents de dépenses des cantons et des communes sont un peu plus faibles que l'année précédente.

PETROLE :

la solution est peut-être à l'intérieur de la Suisse

La visite de M. Ernst Brugger au chah d'Iran à Zurich suscite bien des ru-

meurs. L'une d'entre elles concerne la construction d'une raffinerie en Alsace qui serait financée moitié par la Suisse, moitié par l'Iran.

Est-ce l'intérêt bien compris de la Confédération helvétique ? La crise de l'énergie pose un problème majeur, qui passe avant tous les autres, celui de l'augmentation du coût des produits pétroliers, importés, et des perturbations qui en découlent pour la balance des paiements. Sur la base de la consommation actuelle et des prix d'aujourd'hui, cette augmentation du coût des importations sera, chaque année, et dès 1974, de l'ordre de plus de 2 milliards de F.S.

Il y aurait une manière de contracter cette somme, c'est de jouer sur la différence de prix entre le pétrole brut et les produits raffinés, le premier étant sensiblement moins cher que les seconds. Pour ce faire, il faudrait accroître la capacité de production des deux raffineries de pétrole qui se trouvent sur le territoire suisse. Les compagnies propriétaires ne seraient du reste pas opposées à une telle politique.

De ce fait, en important beaucoup plus de brut, moins cher, qui serait raffiné sur place et moins de produits raffinés à l'extérieur et donc plus cher, on pourrait, selon les experts, diminuer de près de 50 % le déficit prévu pour la balance des paiements simplement en fonction des nouveaux prix du

pétrole. De surcroît, l'agrandissement de la raffinerie de Collombey permettrait un accroissement de la production de fuel lourd et partant la possibilité de créer une seconde centrale thermique style Chavalon.

Trib. de Genève

Tripple nomination à Berne : O.N.U. - Coopération technique - O.C.D.E.

Le Conseil fédéral a procédé aux nominations suivantes :

M. Sigismond Marcuard, actuellement délégué à la Coopération technique au Département politique, en qualité d'observateur permanent de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies à New-York. M. Marcuard est autorisé à se prévaloir du titre d'ambassadeur plénipotentiaire dans l'exercice de ses fonctions.

M. Marcel Heimo, actuellement délégué du Conseil fédéral près l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (O.C.D.E.) à Paris, en qualité de délégué à la Coopération technique au Département politique, avec le titre d'ambassadeur plénipotentiaire dans l'exercice de ses fonctions.

M. Albert Gruebel, jusqu'ici directeur de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (O.F.I.A.M.T.), en qualité de délégué du Conseil fédéral près l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (O.C.D.E.) à Paris. M. Gruebel est autorisé à se prévaloir du titre d'ambassadeur plénipotentiaire dans l'exercice de ses fonctions.

UN SUISSE PRESIDENT DU PARTI FEDERALISTE EUROPEEN

Les délégués du 2^e Congrès ordinaire du Parti fédéraliste européen se sont réunis à Vérone (Italie). Ils ont élu M. Walter Spoerri de Knonau (zh) à la présidence du parti. Les autres membres du Comité central sont notamment pour la Suisse M. H. P. Staempfli de Lausanne et M. Peter M. Menzi de Bubikon (zh). Le fondateur du parti en 1960, M. Otto Molden de Vienne, a été nommé président d'honneur.

SEULS 12 KM D'AUTOROUTE INAUGURES CETTE ANNEE EN SUISSE ROMANDE

Berne (ATS). — Les mesures anti-inflationnistes prises par les autorités fédérales au cours de l'année dernière ont eu pour conséquence une réduction des crédits accordés au programme des routes nationales. En 1973, plus de quatre-vingts kilomètres d'autoroute ont été mises en service. Cette année, le réseau progressera encore, mais beaucoup plus lentement. « La Suisse romande, dont le besoin en voies de

QUE VOUS AYEZ A EXPEDIER,
DES ENVOIS MINI OU MAXI
VOUS POUVEZ FAIRE CONFIANCE A

natural

TOUJOURS
VOUS BENEFICIEREZ
D'UN SERVICE INDIVIDUEL.
A NOTRE EPOQUE,
CELA SE FAIT RARE...

communication rapides se fait de plus en plus impérieux, voit ses chantiers ralentis un peu partout et ses délais d'achèvement reportés, souvent de plusieurs années », écrit la « Revue automobile ».

Aucune inauguration n'est prévue en 1974 dans les cantons de Fribourg, Neuchâtel, Genève et Valais. Seul le canton de Vaud se verra doté de nouveaux tronçons cette année. Un secteur de 12 km. entre Chexbres et Villars-Sainte-Croix sera ouvert au trafic, les travaux sur le contournement de Lausanne seront achevés, de même que la liaison Lausanne-Rennaz. Quant au tronçon de 18 km. entre Rennaz et Aigle, il devrait être mis en service en 1976.

En Suisse alémanique également, la construction des routes nationales se trouve ralentie par les mesures anti-inflationnistes. Pourtant, deux tronçons importants au moins pourront être mis en service durant l'année en cours. Il s'agit d'un tronçon de 13 km. de la liaison Zurich-Winterthour qui reliera Wallisellen à Winterthour et d'un tronçon de 20 km. — le plus long qui sera inauguré en 1974 — de la nationale 3 entre Rheinfelden et Frick, dans le canton d'Argovie.

Dans la banlieue de la ville de Zurich, on peut s'attendre également à l'ouverture du tronçon Brunau-Sihlhoelzli.

Dans le canton de Zoug, on prévoit l'inauguration cet automne des sec-

teurs Cham-Holzhausern-Gisikon des routes nationales N 4 et N 14, qui représentent une distance totale de 10 km.

Le canton de Lucerne inaugurera deux kilomètres d'autoroute supplémentaire entre Ibach et Alte Kaserne, à proximité de Lucerne. Il faut préciser que 500 mètres de ce tronçon constituent l'accès à la ville.

En ce qui concerne la traversée de Bâle, on s'attend à l'ouverture d'un secteur d'un kilomètre en 1974.

Dans le canton de Berne, seuls deux kilomètres de la N5 entre Daucher et Douanne seront ouverts au trafic.

Au Tessin enfin, le rythme de construction s'est considérablement ralenti. Toutefois, la jonction Lugano-nord (2 km.) devrait être ouverte à la circulation en été. Pour le moment, on concentre les travaux dans le contournement d'Airolo.

Le BPA pour une vitesse limitée à 130 km/h sur les autoroutes

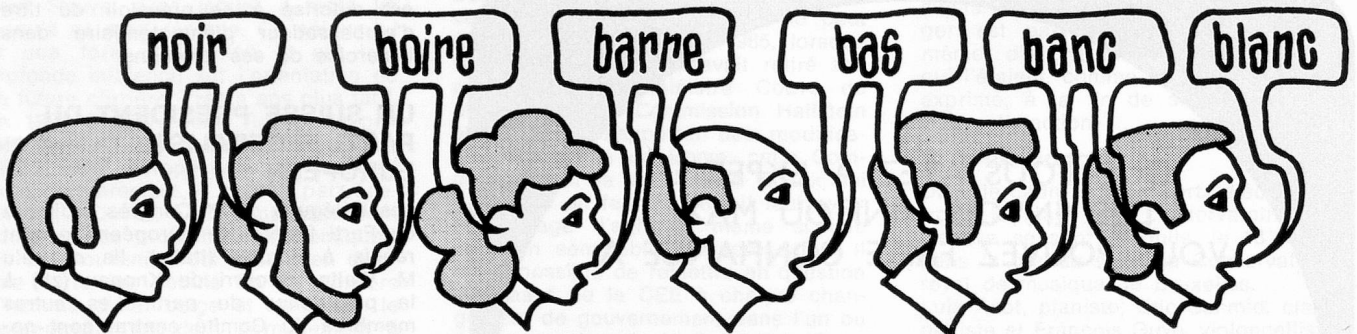
Berne (ATS). — Selon une communication émanant du service d'information du Bureau suisse de prévention des accidents (BPA), cette institution estime au sujet d'une éventuelle levée de la limitation de la vitesse à 100 km/h. sur les autoroutes, mesure prise en relation avec la crise pétrolière, que, pour des raisons de sécurité, une limitation générale de la vitesse à 130 km/h. est recommandée sur les autoroutes.

CONTRIBUTION DE LA SUISSE AU PNUD

La Suisse est membre du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) depuis sa création en 1966. De ce fait, elle est en mesure de participer à l'élaboration de la politique de développement ainsi qu'au contrôle de la gestion du PNUD. La contribution de la Suisse pour 1974 avait été fixée, en octobre 1972, à 5,75 millions de dollars. Comme la plupart des pays occidentaux, la Confédération suisse a toutefois été amenée à réajuster sa contribution, portée à 6,5 millions de dollars, afin d'aider le PNUD à résoudre les problèmes auxquels cette organisation doit faire face en raison des fluctuations monétaires. (OSEC)

BOLIVIE SUISSE

L'Ambassadeur de Suisse en Bolivie et le Ministre des affaires étrangères de Bolivie ont procédé à la signature d'un accord-cadre de coopération technique entre la Confédération suisse et la Bolivie. Cet accord, qui est du même type que ceux que la Suisse a déjà conclus avec de nombreux pays en développement, a pour but de fournir une assise juridique aux actions de coopération technique entre les deux pays. (OSEC)



le bouche à oreille, c'est... mhh... bbbien...

nous avons d'autres moyens de communication :

téléphonie - recherche de personnes - interphones - radiotéléphones - transmission d'alarmes - téléaffichage. distribution de musique - transport par tube pneumatique - distribution - contrôle et enregistrement de l'heure.

AUTOPHON



1050 BRUXELLES	- rue de Naples 53	☎ (02) 11 22 50
2000 ANTWERPEN	- Lange Leemstr. 429-431	(03) 30 99 65
9002 LEDEBERG	- Brüsselsesteenweg 1	(09) 23 97 91
4000 LIEGE	- bd de la Sauvenière 64	(04) 23 41 85